FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public de santé –

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

Centre Hospitalier de Brive,
1 Boulevard du Docteur Verlhac
19312 Brive-la-Gaillarde

Le candidat qui sera retenu a vocation à être directeur de la direction commune en cours de constitution comprenant les six établissements suivants : Centres Hospitaliers de Brive, de Tulle, d'Ussel, de Bort-les-Orgues, EHPAD d'Eygurande, EHPAD du Pays de Brive.

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

EHPAD du Pays de Brive,
2, boulevard Roger Combes - 19100 Brive-la-Gaillarde

S'il s'agit d'un emploi fonctionnel, préciser le groupe de référence :

Emploi fonctionnel groupe II

Cotation de la part fonctions de la PFR :

Directeur hors-classe : 3

Nom - Prénom et coordonnées du directeur actuel :

Monsieur François GAUTHIEZ

Nom - Prénom du Président de CME :

Docteur André SOMMABERE, Centre Hospitalier de Brive

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil de surveillance :

CH de Brive-la-Gaillarde : Monsieur Frédéric SOULIER, Maire de Brive
EHPAD du Pays de Brive à Brive-la-Gaillarde : Monsieur Frédéric SOULIER, Maire de Brive

Gouvernance :

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Organigramme du CH de Brive en pièce jointe
Dans le cadre de la direction commune en cours de constitution : L'équipe de direction sera commune aux six établissements.

Composition du directoire :

Le Directeur, Président du Directoire ;
Docteur André SOMMABERE, Président de la CME, vice-Président du Directoire ;
Philippe FAUGERON, Coordonnateur Général des Soins ;
Docteur Laure VAYRE, Chef du pôle de cancérologie
Docteur Florence GOURDEAU-NAUCHE, Chef du pôle de Gériatrie
Docteur Rémi BOUDET, Chef de service néphrologie
Docteur Aubin EVEZARD, Médecin Urgentiste

L'équipe de Direction, le vice-Président de la CME et les Chefs de Pôle participent aux réunions du Directoire

Pôle médicaux et médico-techniques :

Pôle Surveillance Médicale Continue
Pôle Cancérologie
Pôle Médecine
Pôle Chirurgie
Pôle Gériatrie
Pôle Mère Enfant
Pôle Support

Description de la contractualisation interne :

Une nouvelle contractualisation avec les pôles est en cours, sur la base de nouveaux contrats dont le contenu est négocié avec les responsables de pôle et de service. La logique de service, pour permettre une approche la plus concrète possible des objectifs et des leviers d'action, est privilégiée.

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé)

Le CH de Brive, établissement de recours du département de la Corrèze a connu ces dix dernières années une expansion de l'éventail de ses activités et de son plateau technique avec pour conséquence une croissance importante de ses volumes d'activité.

Le CH de Brive dispose d'une capacité de 645 lits et 149 places d'hospitalisation de jour.

Le CH de Brive doit poursuivre les évolutions organisationnelles et fonctionnelles destinées à répondre aux nouveaux enjeux du système de santé et plus spécifiquement aux besoins de la population de son territoire et notamment :

- Amplifier la politique de coopération avec les partenaires sanitaires, médico-sociaux et sociaux et investir les filières dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire Limousin.
- Poursuivre la transformation et la modernisation du CH par le développement de nouvelles pratiques ambulatoires et des activités innovantes
- Consolider les parcours et filières au travers la déclinaison du Projet Territorial de Santé Mentale du Limousin
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et notamment les médecins, en développant une stratégie de recrutements intégrant la création d'équipes territoriales
- Engager le CH dans une stratégie de mise en place et de déploiement de la télémédecine
- Développer la prévention dans le territoire et dans la culture des personnels
- Poursuivre le déploiement de consultations avancées notamment sur les MSP
- Améliorer l'accès aux soins des publics les plus vulnérables (consolidation et renforcement de l'EMPP, contribution à la mise en place effective du CLSM, renforcer la mobilité de la PASS...)
- Développer les initiatives impliquant les patients dans l'organisation et le fonctionnement du système de santé
- Poursuivre sa contribution auprès de la plateforme territoriale d'appui
- Soutenir et être partenaire du dispositif d'appui et de coordination (DAC)
- Mener des actions transversales : protocoles de prise en charge au SAUV, organisation de la médecine polyvalente, organisation du bloc opératoire central, contribution et initiation de projets de recherche, constitution d'une maison de santé, développement de la santé publique, développement de la télémédecine.

<u>Direction commune des établissements publics de Corrèze en cours de constitution :</u>

Le candidat qui sera retenu a vocation à être directeur d'une direction commune comprenant les six établissements publics de Corrèze : Centres Hospitaliers de Brive, de Tulle, d'Ussel, de Bort-les-Orgues, EHPAD d'Eygurande. EHPAD du Pays de Brive.
Il sera administrativement rattaché au CH de Brive.

Il sera en charge de l'organisation et de l'animation de l'équipe de direction commune.
Il définira l'organigramme de l'équipe de la direction commune et nommera l'ensemble des membres des corps de direction de la direction commune.
Il organisera la continuité de la fonction de direction sur les différents établissements. Il veillera à garantir une gestion de proximité au bénéfice des professionnels exerçant sur les différents sites et à structurer

les fonctions transversales nécessaires au fonctionnement de la direction. Il organiser la délégation de sa signature conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Sylvie BOUÉ – Directrice de la Délégation Départementale de la Corrèze Bénédicte GALEA – Directrice adjointe de la Délégation Départementale de la Corrèze

Personne à contacter à l'agence régionale de santé :

Sylvie BOUÉ – Directrice de la Délégation Départementale de la Corrèze 05 55 20 42 45 ars-dd19-direction@ars.sante.fr

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil de surveillance :
(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, mise en œuvre de projets médicaux, médico-sociaux et sociaux structurant, conduite du dialogue social, conduite du dialogue de gestion…)

- Direction d'un établissement de santé
- Pilotage de projets de coopération territoriale
- Conduite du dialogue social
- Mener une gouvernance partagée entre la direction et la communauté médicale
- Positionnement stratégique de l'hôpital comme acteur d'une démarche globale de santé publique, contribuer à la conception et au pilotage du projet d'établissement, conduire une politique efficiente et permanente de développement de la qualité des soins
- Management adapté à la conduite du changement dans un contexte réglementaire mouvant et un cadre budgétaire contraint, veiller à la bonne organisation des services, à la gestion des ressources humaines, financières, économiques et logistiques, favoriser le dynamisme de l'établissement via des projets, des politiques de communication et un système d'information adapté.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Connaissances approfondies des politiques sanitaires et médico-sociales
- Modes de gestion du secteur public hospitalier
- Connaissances des populations et de leurs attentes, des déterminants sur le vieillissement, la perte d'autonomie et des conditions de prise en charge médicale et sociale dans un cadre territorial
- Techniques de conduite du changement, de gestion de projets et de programmes, de négociation et de gestion des conflits.

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Vision stratégique et territoriale dans le cadre d'un projet médico-soignant de territoire
- Aptitude à exercer plusieurs compétences afin de maîtriser les grands domaines d'activité du CH et de l'EHPAD
- Vision stratégique des évolutions du système sanitaire, social et médicosocial et savoir positionner l'établissement dans des réseaux de santé publique ou médico-sociaux au sein de son territoire
- Savoir diriger, arbitrer et prendre des décisions dans un environnement complexe
- Savoir gérer la complexité du jeu des acteurs dans les relations internes et externes
- Savoir adapter son établissement aux contraintes financières dans un objectif de maintien de la qualité des prestations et des conditions de vie au travail des agents
- Susciter l'adhésion des équipes en interne comme celle des partenaires
- Prendre en compte les attentes et impliquer les usagers.

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…)

Le **Centre Hospitalier de Brive** est clairement identifié comme l'établissement de recours dans son territoire et tient une place particulière au sein du Groupement Hospitalier de Territoire du Limousin, dans lequel il construit un partenariat fort avec le CHU de Limoges.

Parallèlement, une coopération avec la clinique Saint-Germain portée par la Mutualité Française Limousine a abouti à la création du GCS des Trois Provinces en établissement de santé, permettant d'adosser fortement la chirurgie de la clinique au Centre Hospitalier, ce dernier devenant co-gestionnaire de cette activité.
Ce partenariat permet de positionner la clinique Saint-Germain comme un acteur de l'aval, spécialisée en SSR, en lien avec le CH de Brive.

La participation au GCS santé mentale et handicap psychique de la Corrèze, constitue le troisième levier de la stratégie de l'établissement. L'administration du GCS santé mentale est co-animée avec un acteur du secteur médico-social et le directeur du CH de Brive.

Enfin, fort son implication dans le PAERPA jusqu'en 2019, il est impliqué dans la dynamique de la Plateforme Territoriale d'Appui, l'établissement s'inscrit pleinement dans la structuration des parcours de santé et de soins, en lien avec la médecine de ville et les autres acteurs du territoire.

Le Projet d'Etablissement 2023-2027 fixe les orientations stratégiques et leur déclinaison (cf. présentation des axes du Projet d'Etablissement). L'EHPAD du Pays de Brive dispose également d'un Projet d'Etablissement couvrant la même période.

Le Centre Hospitalier de Brive a contractualisé avec l'ARS Nouvelle Aquitaine un CPOM qui décline pour l'établissement cinq grandes orientations stratégiques. Le CPOM de l'EHPAD du Pays de Brive est en phase de signature.

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Gouvernance :

La conduite de l'établissement s'appuie sur les actions et les avis croisés du Conseil de surveillance et du Directoire dont le vice-président est le représentant de la communauté médicale.

- Conseil de Surveillance : (Président : Monsieur Frédéric Soulier)

Les instances consultatives :

- Commission Médicale d'Etablissement (Président : Monsieur le Docteur André Sommabère)
- Commission Technique d'Etablissement
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- La Commission des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques
- La Commission des Usagers
- Le Conseil de la vie sociale

Le dialogue avec la présidence de la CME est permanent. Le Président de la CME et le médecin DIM participent mensuellement à la réunion de Direction pour un point sur l'activité et la trajectoire budgétaire. Le Directoire se réunit très régulièrement, son élargissement à tous les chefs de pôle et à l'équipe de direction renforce la qualité de sa concertation et le caractère opérationnel de ses orientations.

Le dialogue social ne se limite pas au cadre institutionnel.

Organigramme de direction **2023**

- Adjointe au Directeur
  ☞Madame Sandrine BERGER

- Direction des Ressources Matérielles :
  ☞Madame Sandrine BERGER, Directrice Adjointe

- Direction des Ressources Humaines et de la politique sociale :
  ☞Monsieur Gaëtan ASSIÉ, Directeur Adjoint

- Direction des Finances et d'Appui à la performance
  ☞Madame Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ, Directrice Adjointe

- Direction des soins, de la Qualité et Gestion des Risques
  ☞Monsieur Philippe FAUGERON, Directeur Adjoint

- Direction des Affaires Médicales et de la Coordination du parcours patient
  ☞Madame Sarah FERRET, Directrice Adjointe

- Direction des Instituts de formation
  ☞Madame Laurence BLANCO, Directrice adjointe

- Direction des Usagers, de la Communication et des Relations extérieures
  ☞Monsieur Michel DA-CUNHA, Directeur Adjoint

- Direction du Système l'information et de l'Organisation
  ☞Monsieur Joël BONNETOT, Directeur Adjoint

- Direction des structures pour personnes âgées
  ☞Madame Isabelle GIBIAT, Directrice déléguée de l'EHPAD du Pays de Brive (Direction commune)

Délégations :

Une nouvelle contractualisation avec les pôles est en cours, sur la base de nouveaux contrats dont le contenu est négocié avec les responsables de pôle et de service. La logique de service, pour permettre une approche la plus concrète possible des objectifs et des leviers d'action, est privilégiée.

Les contrats de pôle intègreront la délégation de gestion aux pôles d'activité : mensualités de remplacement, formation, achats de petites fournitures.

Concernant le GHT dans le cadre de la politique d'achats, il existe des délégations du Directeur Général du CHU de Limoges aux Directrices adjointes, au Chef de service de la pharmacie, au Technicien Supérieur Hospitalier.

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

- Appartenance au Groupement Hospitalier de Territoire du Limousin.

- Coopération dans le cadre des Groupements de Coopérations Sanitaires : GCS santé mentale et handicap psychique de la Corrèze, GCS des Trois Provinces, GCS de la Maternité des Trois Provinces, GCS du Pays de Brive, GCS Imagerie, GCS Blanchisserie, GCS Epsilim (groupement de commandes).

- Coopération dans le cadre de nombreuses conventions inter-établissements.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Le Directeur de l'établissement met en œuvre la politique définie par le Projet d'établissement, contractualisée avec l'ARS et finalisée par le Directoire sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Il est le garant de la cohésion interne de l'établissement, de son équilibre financier et de sa représentation extérieure pour garantir l'efficacité de son action sur son territoire dans une logique de partenariats.

Il conduit la politique générale de l'établissement en cohérence avec la politique de santé sur le territoire, permettant une prise en charge optimale des populations.
Il est le garant du bon fonctionnement et de la performance globale de l'hôpital (gestion des risques, qualité environnementale, sociale et économique…).
Il est le responsable légal de l'établissement. Il a autorité sur l'ensemble des personnels, médicaux et non-médicaux dans le respect des règles déontologiques ou professionnelles qui s'imposent aux professions de santé.
Il conduit l'adaptation, et, le cas échéant, la transformation, des structures et des organisations de manière participative.
Il veille à la cohérence institutionnelle, à la cohésion des équipes et à la compréhension des enjeux internes et externes de l'établissement et à la qualité du dialogue social.
Il représente l'établissement vis-à-vis des usagers, de leur famille et des personnes de confiance. Il communique et impulse une politique de communication, valorise l'image de son établissement auprès des partenaires internes et externes.
Il manage des équipes pluridisciplinaires en favorisant le développement des compétences et savoir-faire des personnels dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.

Principaux projets à conduire :

- Accompagner la croissance d'activité en orthopédie
- Accorder des moyens supplémentaires pour poursuivre le développement de la chirurgie viscérale
- Déployer une activité d'urologie moderne
- Défendre et sécuriser les activités d'ORL, maxillo-faciales et d'ophtalmologie
- Poursuivre le renouveau du service d'odontologie et maintenir la dynamique
- Dynamiser l'activité d'anesthésie
- Dissocier l'HDJ médical et l'ambulatoire chirurgical au service de la qualité et de la performance
- Développer le travail de reconstruction mammaire immédiate et différée
- Mettre en place les filières pédiatriques et de néonatalogie pertinentes
- Développer la psychiatrie périnatale dans l'offre de soins du territoire
- Garantir le développement de la pneumologie
- Faire vivre les spécialités de médecine A et B au sein de l'hôpital
- Poursuivre la reconstruction de l'unité d'évaluation et traitement de la douleur
- Développer le service de neurologie
- Organiser la MPR et le SSR au service de la fluidité des parcours
- Développer la prise en charge palliative
- Impulser la gastro-entérologie et endoscopie digestive
- Maintenir la polyvalence du laboratoire et dépôt de délivrance de produits sanguins labiles
- Poursuivre les partenariats de la PUI
- Conforter l'hygiène hospitalière
- Soutenir l'activité de radiologie et d'échographie
- Poursuivre la mise ne place de parcours de soins structurés en psychiatrie
- Déploiement de la pédopsychiatrie
- Renforcer la prévention et améliorer la prise en charge interne
- Compléter et dynamiser l'oncologie médicale et l'hématologie
- Renforcer les équipements en radiothérapie
- Poursuite des travaux de réhabilitation et d'extension du service des urgences
- Consolider la filière en cardiologie avec les autres établissements du département

Dans le cadre de la direction commune en cours de constitution, le directeur aura pour mission essentielle de définir et porter un projet médical et soignant, un projet administratif et un projet d'investissement respectueux des équilibres territoriaux en s'appuyant sur les communautés médicales et soignantes de l'ensemble des établissements.

La direction commune doit faciliter les coopérations entre établissements et l'émergence, au service de la population corrézienne, d'un projet médical départemental ambitieux qui doit répondre aux objectifs suivants :

- *Eviter les ruptures de prise en charge*
- *Améliorer l'accès au soin et la qualité de l'offre de soin en Corrèze*
- *Définir des filières de soin plus lisibles*
- *Relever le défi de l'attractivité médicale*

Ce projet médical devra conforter et développer l'offre de soins dans le cadre de collaborations renforcées permettant de conforter le rôle de chaque établissement et d'améliorer les complémentarités entre établissements. Il devra garantir le développement équilibré des activités des établissements et s'inscrire dans le cadre du Schéma régional de l'offre de soin (2023-2028).

La direction commune devra permettre l'émergence d'une culture commune intégrant les cultures propres de chaque établissement dans le respect de l'identité de chaque structure et de la gestion de proximité. Elle supposera la mise en commun de certaines fonctions support au service de tous en vue de favoriser l'harmonisation des pratiques et le partage des compétences spécialisées.

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

Principaux objectifs du SROS et de la situation de l'établissement au regard du SROS : SROS en cours d'élaboration dans le cadre du PSRS en cours d'adoption par l'ARS.

Objectifs du PRS/ SROS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par l'ARS)

- Développer les actions de promotion de la santé et de prévention
- Améliorer l'accès et le maintien dans le système de santé des populations les plus vulnérables
- Renforcer les prises en charge ambulatoires, à domicile et le virage inclusif
- Poursuivre la transformation de l'offre de soins et médico-sociale en garantissant la gradation et la complémentarité des services et des structures
- Développer l'usage de la télémédecine
- Prévenir et gérer les situations exceptionnelles
- Organiser les parcours de santé sans rupture
- Améliorer la qualité et la sécurité des pratiques
- Améliorer la pertinence des soins, des accompagnements et des produits de santé
- Adapter les ressources humaines en santé aux besoins des territoires et aux nouveaux enjeux de prise en charge
- Promouvoir le prendre soin des professionnels
- Promouvoir l'innovation
- Renforcer la démocratie sanitaire

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS/SROS (complété par l'ARS)

Etablissement ressources et structurant pour le département corrézien et plus globalement au sein du GHT Limousin.

Cela emporte des responsabilités en termes de développement des coopérations territoriales, de renforcement de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, et de dynamiques d'évolution des pratiques professionnelles.

Projet de l'établissement : grands axes du projet médical, du projet social, du PGFP

Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Le projet d'établissement 2023-2027 s'articule autour de sept actions transversales :

- Des protocoles de prise en charge Au SAUV
- Une organisation de la médecine polyvalente
- Une organisation du bloc opératoire central
- Une contribution et initiation de projets de recherche
- La constitution d'une maison de santé
- Le développement de la santé publique
- Le développement de la télémédecine

Il fonde ses actions sur une valeur forte : la confiance. De celle-ci découle d'autres valeurs partagées par les professionnels de l'établissement et exposées dans l'introduction du Projet d'Etablissement.

De façon pluriannuelle, l'établissement poursuivra ses actions « hors les murs de l'hôpital » et ses partenariats extérieurs.

S'agissant de l'approche populationnelle, celle-ci se matérialise dans l'action de la Plate-forme Territoriale d'Appui et le renforcement des liens ville-hôpital.

Le Projet d'Etablissement fixe un programme d'actions destinées à améliorer l'efficience de son fonctionnement : un projet médical, un projet de soins, un projet social, un projet des usagers.
L'accompagnement du changement repose sur une politique à destination des usagers, sur une politique qualité/gestion des risques visant au pilotage par les processus et développant la gestion a priori des risques, sur le déploiement des outils d'échanges du système d'information (dans le cadre du GHT), sur la structuration de la politique de communication, sur l'optimisation de la facturation…

Le volet social se décline en 4 axes :

- Accompagner les parcours professionnels au travers d'une politique sociale ambitieuse,
- Insuffler une dynamique managériale collaborative et bienveillante,
- Renforcer la politique de prévention des situations à risque à l'appui d'une politique de Qualité de Vie et des conditions de Travail,
- Moderniser la communication pour mettre en lumière la politique sociale et développer l'attractivité de l'établissement.

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

Axe 1 : renforcer l'action sur les déterminants de santé pour prévenir les atteintes évitables à la santé (promotion de la santé, dépistage)
Axe 2 : organiser un système de santé de qualité, accessible à tous dans une logique de parcours de santé (virage ambulatoire, lien ville/hôpital, performance interne et organisationnelle, situations sanitaires exceptionnelles, capacitaire)
Axe 3 : garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge
Axe 4 : s'inscrire dans une stratégie collective de santé au sein d'un territoire et au service du patient (collaborations médicales, soins au PH)
Axe 5 : apporter une réponse aux attentes spécifiques du territoire et / ou des établissements

Signé pour la période de : 2019-2023

Appartenance à une direction commune :

Direction commune avec l'EHPAD du Pays de Brive (262 lits)

Objet : Gestion de l'EHPAD du Pays de Brive

Créé le : 1er novembre 2016
Nombre de membres : 2

Direction commune en cours de constitution comprenant les six établissements suivants : Centres Hospitaliers de Brive, de Tulle, d'Ussel, de Bort-les-Orgues, EHPAD d'Eygurande, EHPAD du Pays de Brive.

Appartenance à un (ou plusieurs) GCS :

GCS santé mentale et handicap psychique de la Corrèze

Objet : Fédérer l'ensemble des établissements et acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur le département de la Corrèze autour de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie cohérente commune dans le secteur de la santé mentale et du handicap psychique.
Créé le : Novembre 2013
Nombre de membres : 27

GCS santé mentale du Limousin

Objet : Fédérer l'ensemble des établissements et acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur la région du Limousin autour de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie cohérente commune dans le secteur de la santé mentale et du handicap.
Créé le : 2010
Nombre de membres 68

GCS des Trois Provinces

Objet : Encadrer une organisation publique/privée complémentaire de l'offre de soins d'aval et de chirurgie sur le territoire de Brive-la-Gaillarde
Créé le : 18 janvier 2018
Nombre de membres : 3

GCS imagerie

Objet : exploitation publique/privée d'une autorisation d'équipement matériel lourd (IRM 3 tesla)
Créé le : en juillet 2019
Nombre de membres : 2

GCS Epsilim
Objet : Groupement de commandes
créé le 29 septembre 2010

Appartenance à un GHT :

GHT Limousin, convention constitutive signée le 30 juin 2016
Etablissement concernés : 18 établissements de santé du Limousin

Autre forme de coopération (à préciser) :

Le CH de Brive porte une UTEP départementale, un CeGIDD multi-sites (antennes au CH de Tulle et d'Ussel), multiplie les actions « hors les murs » à destination des publics précaires en lien avec le CCAS de Brive et le secteur associatif, anime une commission de coordination avec les EHPAD de basse Corrèze, porte avec la Mairie de Brive le Conseil Local en Santé Mentale, travaille en étroite relation avec les associations d'usagers (politique de santé publique, formation de patients ressources…), discute de la création d'une Maison Médicale de Garde avec la médecine de ville.

Il entend développer, à l'avenir, un partenariat fort avec les CPTS.

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges du compte de résultat principal

Tableau : dernier compte financier et dernier EPRD exécutoire

DEPENSES	COMPTE FINANCIER (2022)	EPRD (2023)	COMPTE FINANCIER (CFA 2023)
Titre I	141,7 M €	146,7 M €	146,3 M €
Titre II	60,3 M €	64,2 M €	70,1 M €
Titre III	19,2 M €	22,7 M €	24,5 M €
Titre IV	15,1 M €	11,4 M €	12,3 M €
Total	236,3 M €	245 M €	253,2 M €

RECETTES	COMPTE FINANCIER (2022)	EPRD (2023)	COMPTE FINANCIER (DM 2 2023)
Titre I	190,9 M €	202,8 M €	202,8 M €
Titre II	13,1 M €	13,5 M €	13,5 M €
Titre III	32,4 M €	25,9 M €	25,9 M €
Total	236,4 M €	242,2 M €	242,2 M €

(Montant par titre en M€)

Commentaires sur la situation budgétaire, éléments constitutifs du résultat comptable (n-1) :

Eléments constitutifs du résultat comptable (n-1)

Le Centre hospitalier de Brive connait une augmentation significative de son activité notamment du fait du pôle cancérologie et son activité de médecine. Le pôle chirurgie connaît également une progression notable.

- **Tableau de financement de l'exercice 2022**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
9,2 M €	5,4 M €

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS et provisions		AUTRES
5,6 M €	12,9 M €		

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 : 5,83 % / 4,8 %

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1 : 5 157 053 € / 4 101045 €

Durée apparente de la dette n-2/n-1 : 5,2 / 5,8

Programmes structurants d'investissement en cours en programmé pour les trois prochaines années:

- Réaménagement des urgences : finalisation en 2024
- Réaménagement et renouvellement des équipements du secteur imagerie médicale
- Extension de l'hôpital de jour en oncologie
- Rénovation de l'unité de néonatalogie
- Restructuration du bloc opératoire et création d'un plateau ambulatoire chirurgical
- Construction d'un bâtiment dédié au consultations médico-chirurgicales
- Construction d'un nouvel internat
- Rénovation des infrastructures techniques
- Programme de rénovation énergétique des bâtiments

- **Les ressources humaines** *(ETP des personnels - Source SAE)*

ETP médicaux

- dont médecins (hors anesthésistes) : 164,9
- dont anesthésistes : 13,2
- dont chirurgiens (hors gynécologues-obstétriciens) : 15,9
- dont gynécologues-obstétriciens : 8,1

ETP non médicaux : 2009,34 ETP (données source bilan social, tous budgets confondus)

- dont personnels de direction et administratifs : 291,72 ETP
- dont personnels des services de soins : 1355,22 ETP
- dont personnels éducatifs et sociaux : 100,07 ETP
- dont personnel médico-techniques : 92.29 ETP
- dont personnel de rééducation : compris dans les soins
- dont personnels techniques ouvriers : 198,99 ETP

Commentaires sur les effectifs : *(Démographie personnel médical et soignant et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié)*

Personnel non médical : 4 métiers sensibles identifiés : Kinésithérapeute, manip. Radio, IBODE, IADE.
Dans le cadre de sa Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC), l'établissement accompagne, au titre des études promotionnelles, les agents en formation sur ces métiers.

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : ***8,76%***
Taux de turn-over :***15,61%***
Nombre moyen de jours de formation par agent : ***donnée non disponible***

V – 2) Activité

Données sur le PMSI

Nombre de séjours réalisés en n-1 : ***80 466***

Evolution activité sur trois ans en volume (nombre de séjours T2A) et en valorisation (montants des recettes T2A) :

	2021	2022	Evolution	2023	Evolution
Volume	77 794	80 466	+ 3,43 %	84 051	+ 4,45 %
Valorisation	106 018 907 €	111 095 023 €	+ 4,79 %	114 558 720 €	+ 3,12%

Dernier indice de performance connu : 0,991

Activité en psychiatrie année n-1

Nombre de séjours temps plein : 630
DMS en hospitalisation temps plein : 21,9 jours
Pourcentage de séjours de plus de 90 jours/nombre de séjours total : 3,7%
Nombre de séjours en hospitalisation de jour : 117

Activité d'hospitalisation année n-1 (Activité globale - Source PMSI)

NB : Mentionner le % ambulatoire

Indicateurs :

	TOTAL RSA
CI_A1	Nb de RSA de médecine (HC) 15 269
CI_A2	Nb de RSA de chirurgie (HC) 5 036
CI_A3	Nb de RSA d'obstétrique (HC) 1 573
CI_A4	Nb de RSA de médecine (ambulatoire) 6 993
CI_A5	Nb de RSA de chirurgie (ambulatoire) 4 239
CI_A6	Nb de RSA d'obstétrique (ambulatoire) 552
CI_A7	Nb de séances de chimiothérapie 11 383 en HDJ
CI_A8	Nb de séances de radiothérapie 22 204 en HDJ
CI_A9	Nb de séances d'hémodialyse 10 695 en HDJ
CI_A11	Nb de naissances 1 369
CI_A12	Nb d'actes chirurgicaux 18 721 pour 13 071 interventions (actes au bloc)
CI_A14	Nb d'actes d'endoscopies 7 262

USLD et activités médico-sociales :

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction ou dans le secteur sanitaire au regard des autres établissements publics ou privés (concurrence, complémentarité, partenariat…) :

Pôle gériatrique de référence sur le territoire, Centre de gériatrie et de gérontologie clinique construit en 2016, territoire expérimentateur PAERPA et acteur aujourd'hui du dispositif d'appui à la coordination (IDE aux urgences pour retour des patients en EHPAD la nuit), équipe mobile de gériatrie intra et extra.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

UHR en USLD et UCC en SSR
22 lits d'USLD et 47 lits d'EHPAD (site Bel Air)
Unité d'hébergement de moyenne durée à l'EHPAD pour les patients en attente d'EHPAD définitif (permet de libérer les lits de court séjour gériatrique), DMS de 1 mois renouvelable une fois
Activité médico-sociales en difficultés financières

VI- EQUIPEMENTS ET PLATEAU TECHNIQUE Lits et places installés – (Source SAE)

Indicateurs :

CI_AC1	Nb de lits installés en médecine 321
CI_AC2	- dont lits de soins intensifs 13 (9 cardiologie et 4 UNV)
CI_AC3	- dont lits de surveillance continue 12
CI_AC4	- dont lits de réanimation 15
CI_AC5	Nb de places installées en médecine 29
CI_AC6	Nb de lits installés en chirurgie 86
CI_AC7	Nb de places installées en chirurgie 35
CI_AC8	Nb de lits installés en obstétrique 24
CI_AC9	Nb de places installées en obstétrique 0

Plateaux techniques – (Source SAE)

Indicateurs :

CI_E1	Nb de scanners 2
CI_E2	Nb d'IRM 1 (+0,5 IRM partagé)
CI_E3	Nb de TEP-SCAN 0
CI_E4	Nb de tables de coronarographie 2
CI_E5	Nb de salles d'intervention chirurgicale 15 (11 salles classiques, 4 salles d'endoscopies)
CI_E6	Niveau de la maternité 2A
CI_E7	Nombre de B et BHN 39.7 M

VII-SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :

Large panel d'activités lui permettant de s'affirmer comme un établissement de recours sur son territoire

Capacités d'adaptation des équipes et climat social apaisé

Bonne attractivité en matière de recrutement

Situation budgétaire équilibrée

Implication dans la structuration des parcours de santé et dans les politiques de santé publique

Développement d'une politique active de coopération avec la Mutualité Française Limousine permettant de faire évoluer l'offre de soins sur Brive dans une logique de complémentarité

Points faibles :

Vigilance sur la situation financière et les évolutions des équipes médicales dans certaines spécialités (psychiatrie, radiologie, ophtalmologie…)

Télémédecine à développer

Marge de progression en ambulatoire

Recherche à structurer en lien avec le CHU de Limoges

Liens ville / hôpital à consolider

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.
Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, CPOM, EPRD, Tableaux IDAHO du compte financier, exemple de contrat de pôle…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Sandrine BERGER, Directrice-Adjointe : **sandrine.berger@ch-brive.fr** / 05.55.92.60.78

Catherine ROUSSEAUX ou Marie TOURAL, Assistantes de Direction
direction-generale@ch-brive.fr / 05.55.92.60.01

Le directeur général
ARS de Nouvelle-Aquitaine

ORGANIGRAMME - 2023

